

Rôles et responsabilités - PHASE 1 des PI (collecte et analyse des données)

DIRECTION ADJOINTE

1. Pour chaque PI, déterminer qui sera le.la coordonnateur.rice principal.e.
Afin d'éviter de surcharger les mêmes intervenant.e.s scolaires, solliciter l'expertise des professionnel.le.s et des orthopédagogues pour répartir les PI stratégiquement (enseignant.e.s, professionnel.le.s, TES, orthopédagogue, etc.).
2. Répertorier dans un tableau (*voir exemple*) les noms des coordonnateur.rice.s principaux.ales de chaque PI.
3. Communiquer la répartition des PI aux coordonnateur.rice.s principaux.ales.
4. Faire parvenir aux coordonnateur.rice.s principaux.ales leur rôle et leurs responsabilités. Ces derniers devront, entre autres, dupliquer ou créer les PI qui leur auront été confiés. Une couronne (👑) leur sera assignée automatiquement après avoir réalisé l'une de ces deux actions.
5. S'assurer que tous les coordonnateur.rice.s principaux.ales jouent leur rôle et effectuent les suivis à l'aide du tableau.

Rôles et responsabilités - PHASE 1 des PI (collecte et analyse des données)

COORDONNATEUR.RICE PRINCIPAL.E D'UN PI

1. Prendre connaissance du PI de l'année précédente ([module explicatif](#)).
2. Lors de lecture des PI de l'année précédente, nous vous invitons à vous poser la question suivante :
L'élève bénéficiait-il de mesures adaptatives?
 - a. **Si oui**, cela correspond à la 2^e situation justifiant l'ouverture d'un PI.
 - b. **Si non**, consulter l'orthopédagogue ou la direction adjointe pour savoir pourquoi l'élève avait un PI.
3. Dupliquer le PI de l'élève ([module explicatif](#)).
4. Mettre à jour la liste des collaborateur.rice.s et des coordonnateur.rice.s (ajouts ou suppressions de personnes) :
 - Définir les collaborateur.rice.s du PI ([module explicatif](#))
 - Définir et retirer le statut de coordonnateur.rice du PI ([module explicatif](#))

Conserver uniquement les intervenant.e.s concerné.e.s par les moyens qui devront être mis en place. **Revenir à cette étape au besoin.**

Vous devez conserver les couronnes  de la direction d'établissement et de la direction adjointe de l'élève.

Rôles et responsabilités - PHASE 1 des PI (collecte et analyse des données)

5. Utiliser [l'astuce](#) pour consulter le PI de l'année précédente afin de :
 - vérifier que le transfert des mesures adaptatives a bien été effectué;
 - prendre connaissance des recommandations et du bilan.

6. Faire parvenir les courriels invitant les parents, l'élève, les collaborateur.rice.s et les coordonnateur.rice.s à remplir le questionnaire. Les réponses aux questionnaires vous permettront de collecter les informations auprès de toutes les personnes qui sont concernées par la situation de l'élève ([module explicatif](#)).

7. S'assurer que tous les coordonnateur.rice.s et collaborateur.rice.s ont répondu au questionnaire et consulter leurs réponses ([module explicatif](#)).

8. Rencontrer l'élève et communiquer avec les parents pour identifier les besoins prioritaires et les capacités à cibler.